

LE MIRAGE DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

- La situation des finances publiques après la crise de 2008-2009

Suite à la crise économique de 2008-2009, les budgets de tous les gouvernements ont enregistré des déficits importants qui s'ajoutaient à des niveaux de dette déjà trop élevés. Lorsqu'il fut question à partir de 2010 de retourner à l'équilibre budgétaire, le sujet de la relation entre l'austérité budgétaire et la croissance économique a été un point majeur de discussion. On craignait en effet qu'un retour trop rapide à l'équilibre provoque une stagnation économique, ce qui risquait de prolonger ainsi l'effet de la crise sur l'économie et les finances publiques.

Au Québec, les gouvernements en sont venus à choisir comme cible l'année 2015-2016 pour le retour à l'équilibre. Malgré les premiers efforts de contrôle budgétaire, le déficit a connu une hausse en 2013-2014, ce qui reportait sur les deux années suivantes un ajustement d'au moins 4 milliards de dollars. Comme il n'était pas question d'augmenter les revenus, l'effort d'austérité devait être absorbé par les programmes en diminuant la croissance et le niveau de leurs dépenses.

Le présent texte fait suite au Discours sur le budget pour l'année 2016-2017 du ministre des Finances du Québec présenté à l'Assemblée Nationale le 17 mars 2016. L'équilibre a été atteint en 2015-2016 et pour vérifier si la politique budgétaire a nui à la croissance économique, j'ai analysé l'évolution depuis 2013-2014 des principaux indicateurs budgétaires et financiers en relation avec le PIB. J'ai inclus dans cette analyse les prévisions budgétaires allant jusqu'en 2018-2019. Comme on le verra, l'effort de redressement ne se terminera pas avec l'année 2015-2016. Les données utilisées sont contenues dans le *Plan économique* du ministère des Finances publié avec le *Discours sur le Budget*. Certains indicateurs ont été calculés et ne se trouvent pas comme tels dans le plan budgétaire. Examinons ce qui s'est passé depuis 2013-2014.

- L'atteinte de l'équilibre budgétaire

C'est par l'évolution des déficits, surplus ou autre solde financier qu'on peut évaluer si la politique budgétaire a globalement stimulé ou ralenti l'économie : quand il y a un déficit, les dépenses sont alors supérieures aux revenus budgétaires, ce qui stimule l'activité des autres secteurs de l'économie. Si c'est un surplus au lieu d'un déficit, l'effet sera évidemment contraire. Lorsqu'un gouvernement décide d'éliminer un déficit trop élevé et qu'il le fait trop rapidement, le choc peut causer une baisse importante de la croissance économique et même causer une récession.

Il y a toutefois différentes façons de mesurer un déficit ou un surplus car tout dépend de la sorte de dépenses et de revenus qui sont inclus dans le cadre du budget. Lorsque le gouvernement a fixé l'année 2015-2016 pour le retour à l'équilibre, il visait plus précisément le *solde budgétaire* tel que défini par la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (LEB) et comme nous le verrons, ce n'est pas la seule façon ni la meilleure façon de mesurer l'écart entre les revenus et les dépenses si on veut analyser l'effet de la politique budgétaire.

TABLEAU SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SELON DIFFÉRENTS CONCEPTS DE DÉFICITS (-) OU SURPLUS
Pour la période 2013-2014 à 2018-2019
(En milliards de dollars)

Indicateurs budgétaires et financiers	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
1- Solde budgétaire selon LEB ¹	-2,8	-1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
2- Revenus du fonds des générations ²	1,4	1,3	1,5	1,5	2,0	2,9
3- Solde budgétaire comptable (1+2)	-1,4	0,2	1,5	2,0	2,0	2,9
4- Immobilisations nettes du PQI	4,9	3,0	2,9	3,5	3,0	2,7
5- Placements, prêts et avances	1,3	2,1	1,5	3,3	1,5	1,9
6- Solde financier intégré ³ (3-4-5)	-6,6	-4,9	-2,9	-4,8	-2,0	-1,7

Source : le «Plan économique 2016-2017».

1 - Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'Équilibre Budgétaire (LEB).

2 - Le solde budgétaire comptable correspond au montant du déficit ou surplus du budget régulier.

3 - Ce montant correspond au solde budgétaire comptable plus la variation de la dette pour les immobilisations nettes et pour les placements, prêts et avances.

Pour comprendre le concept de *solde budgétaire* LEB, il faut retourner en 2006 lorsque le gouvernement a créé le *Fonds des Générations* dont l'objectif est de rembourser le montant important des déficits accumulés qui ont été financés dans le passé par emprunt. Le fonds est alimenté par des revenus explicitement dédiés à cet objectif et pour respecter les règles définissant la comptabilité budgétaire, ces revenus dédiés doivent être inclus dans les revenus du budget gouvernemental régulier mais leur transfert au *Fonds des générations* ne peut pas être considéré comme une dépense. Par contre, la *Loi sur l'équilibre budgétaire* définit l'équilibre en excluant du cadre budgétaire ces revenus dédiés puisqu'ils sont des revenus exclusifs du fonds. Probablement pour éviter toute confusion avec le surplus ou déficit du budget officiel, le ministère des Finances utilise le concept de *solde budgétaire* quand il fait référence à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

Comme on le voit au tableau précédent, le *solde budgétaire* était négatif de -2,8 milliards de dollars en 2013-2014 et de -1,1 milliard en 2014-2015. L'équilibre a ensuite été atteint en 2015-2016. Pour les années futures, l'objectif de la politique budgétaire est de simplement rester à ce point d'équilibre et d'adapter la croissance des dépenses en conséquence. Les revenus du *Fonds des Générations* passeront de 1,4 milliards de dollars en 2013-2014 à 2,9 milliards en 2018-2019 et en les excluant des revenus, le *solde budgétaire* n'est pas un bon indicateur pour évaluer l'impact de la politique budgétaire sur l'économie.

- L'évolution du déficit ou surplus budgétaire comptable

Contrairement au *solde budgétaire*, le *déficit ou surplus comptable* tient compte des revenus du *Fonds des Générations* et sur cette base, le tableau montre à la ligne 3 que l'équilibre est déjà atteint en 2014-2015 et que les surplus s'accumulent à partir de 2015-2016, passant de 1,5 milliards à 2,9 milliards en 2018-2019. Ces surplus ont en principe un effet de ralentissement sur l'économie puisqu'ils signifient que les revenus sont plus élevés que les dépenses. Toutefois, le concept d'*équilibre comptable* pose aussi des difficultés car il comprend des revenus et des dépenses qui n'affectent pas les flux de trésorerie car ils ne donnent pas lieu à des rentrées ou sorties de fonds.

Tout d'abord du côté des revenus, les profits totaux d'Hydro-Québec sont inclus dans les revenus gouvernementaux mais seulement une partie de ceux-ci est véritablement transférée au gouvernement. Le montant qui n'est pas transféré doit être compensé par un emprunt et cet emprunt est inclus sous la rubrique *placements, prêts et avances* dans le tableau expliquant les variations de la dette publié dans le *Plan économique* (page E.9). Un montant équivalent sera ensuite comptabilisé dans le bilan gouvernemental comme un placement dans Hydro-Québec. Il s'agit d'un montant de plusieurs centaines de millions de dollars mais le chiffre exact n'est pas précisé dans le plan budgétaire annuel. Le traitement comptable de l'inclusion des profits de la société d'État est irréprochable mais la partie des profits non transférée a pour conséquence indirecte d'accroître la dette. Les profits des autres sociétés d'État ne posent pas de tels problèmes.

En ce qui concerne les dépenses, les montants en cause sont beaucoup plus élevés, c'est-à-dire de plusieurs milliards de dollars. Cela concerne la comptabilisation annuelle des montants relatifs à l'amortissement des infrastructures qui ont été réalisés antérieurement et qui sont imputés aux dépenses de fonctionnement des programmes de l'année en cours. La méthode de l'amortissement permet ainsi de répartir le coût des infrastructures sur la période de leur vie utile mais les montants inscrits comme dépenses ne sont que des écritures comptables car elles ne donnent lieu à aucune sortie de fonds. Leur comptabilisation comme dépense nécessite par ailleurs d'augmenter les revenus pour atteindre l'équilibre budgétaire, ce qui permet implicitement de diminuer la dette.

On retrouve l'information concernant les dépenses d'amortissement dans un tableau des équilibres financiers portant sur les *Besoins financiers nets pour les immobilisations* dans le *Plan Économique* (page D.37). Le montant total probable en 2015-2016 est estimé à 3,7 milliards de dollars et il semble croître d'environ 3,5 % par année. Comme on peut le constater, c'est un montant très significatif qui est financé à même les dépenses de programmes et qui augmente les dépenses annuelles totales, sans n'avoir aucun effet sur l'économie.

- Dette et service de dette

Il est intéressant ici de faire ici une digression sur la dette et le coût du service de la dette. Dans le cadre budgétaire du gouvernement, le *service de dette* équivaut au montant des intérêts payés annuellement pour la dette directe du gouvernement. Pour évaluer le poids du service de dette sur les finances gouvernementales, le ministère des Finances calcule le pourcentage des dépenses d'intérêt par rapport aux revenus budgétaires. En 2015-2016, les dépenses d'intérêts étaient de 10,1 milliards de dollars sur des revenus totaux de 99,4 milliards, ce qui donne un rapport de 10,1%.

Cette mesure du service de dette est toutefois restrictive. Pour avoir une définition plus complète, il faudrait y ajouter les remboursements de capital, à savoir les dépenses d'amortissement pour les immobilisations passées de même que les sommes versées au *Fonds de Générations* qui sont aussi une forme de remboursement de la dette encourue pour les anciens déficits accumulés. En 2015-2016, le montant total estimé pour les remboursements de capital a été de 5,2 milliards de dollars, soit 3,7 pour les dépenses d'amortissements et 1,5 milliards pour les revenus du Fonds des Générations. Ajoutés aux paiements des intérêts de 10,1 milliards, le service complet de la dette est donc de 15,3 milliards et son poids par rapport aux revenus budgétaires est 15,4 % et non pas de 10,1 %, c'est-à-dire 54 % plus élevé.

On peut faire une analogie entre les finances gouvernementales et les finances personnelles des québécois et québécoises qui ont une dette sous forme d'hypothèques ou d'emprunts via leurs cartes de crédit ou via des prêts personnels. Ils paient périodiquement les intérêts pour l'ensemble de leurs dettes et ils font des paiements pour diminuer le montant de leurs hypothèques (i.e. les dépenses d'amortissement du gouvernement) ou rembourser leurs cartes de crédits et leurs prêts personnels (i.e. les déficits accumulés du gouvernement).

En additionnant le paiement des intérêts et le remboursement du capital, on comprend mieux comment l'impact de la dette publique handicape notre capacité de financer le coût des services publics. En 2015-2016, le montant total des intérêts aurait été suffisant pour financer le coût total du PQI (10,1 versus 9,6 milliards) et il serait resté 5,7 milliards de dollars pour accroître les services ou financer d'autres investissements.

Ceci nous amène à souligner un problème concernant la présentation des amortissements. Dans le tableau expliquant les variations de la dette brute (*Le Plan économique*, page E.9), plutôt que de présenter les amortissements comme un facteur diminuant la dette existante pour les infrastructures réalisées dans le passé, le ministère des Finances les déduit du montant de la nouvelle dette découlant des nouvelles infrastructures. Ainsi pour l'année financière 2015-2016, les nouvelles infrastructures imputées au cadre comptable du gouvernement sont de 6,6 milliards de dollars (incluant les montants des investissements en partenariat privé public ou PPP), mais en déduisant le montant des amortissements, les immobilisations dites «nettes» qui s'ajoutent à la dette brute ne sont plus que de 2,9 milliards. On minimise ainsi l'impact des nouvelles immobilisations, ce qui est une fausse présentation des facteurs d'augmentation de la dette brute.

Terminons cette digression sur la dette et le coût qu'elle entraîne avec un dernier problème relatif à la comptabilisation de la dette brute. En 2015-2016, le montant total des dépenses pour le plan québécois des infrastructures ou PQI a été de 9,6 milliards de dollars dont 6,6 milliards pour les immobilisations incluses dans le périmètre comptable (tel que mentionné au paragraphe précédent), ce qui laisse 3 milliards pour les immobilisations hors périmètre comptable réalisés avec les partenaires du gouvernement. Ce 3 milliards n'est toutefois pas comptabilisé dans le montant de la dette brute bien que le gouvernement soit totalement responsable de son impact budgétaire. Avant 2016-2017, les immobilisations totales des PQI ont été de 105,9 milliards et pour la période de 2016-2017 à 2025-2026, le montant prévu est de 88,7 milliards. Si les immobilisations hors périmètre comptable au cours des années étaient du même ordre de grandeur que ceux prévus de 2015-2016 à 2017-2018 (soit 7,6 milliards par rapport à des investissements de 28,5 milliards), la sous-estimation possible de la dette brute due aux investissements hors périmètre comptable serait très élevée et ferait passer le taux d'endettement au-dessus de 60 % du PIB.

- L'atteinte de l'équilibre du solde financier intégré des opérations budgétaires et financières

On a discuté à la section 3 des lacunes du concept comptable de déficit et surplus budgétaire, à savoir qu'il inclut des revenus et des dépenses qui ne sont pas des rentrées ou sorties de fonds. Mais il faut aussi souligner que les données du budget ne portent que sur les opérations courantes et que les dépenses en immobilisations sont dans un budget séparé. Cette présentation non intégrée des deux types de dépenses est traditionnellement justifiée par l'argument de l'équité intergénérationnelle : comme les dépenses en immobilisations vont durer plusieurs années et profiter aux générations futures, il est normal que chaque génération supporte une part équitable du fardeau financier, ce que fait le financement par emprunts, lesquels sont remboursés via le mécanisme des amortissements annuels.

L'argument de l'équité intergénérationnelle peut toutefois mener loin car il y a beaucoup d'autres dépenses importantes qui peuvent être considérées comme l'équivalent d'investissements, notamment les dépenses dans les secteurs de l'éducation ou certaines dépenses de la santé, de la culture ou du domaine de la recherche.

En fait, tout comme les cohortes de bénéficiaires des services publics se succèdent année après année, les besoins en infrastructures sont un besoin permanent pour le fonctionnement des programmes. Il faut constamment renouveler les infrastructures devenues désuètes et répondre aux besoins nouveaux qui s'ajoutent. Il y a donc un flux annuel constant de dépenses en immobilisations et il n'y aurait pas véritablement une grande différence en termes d'équité si on ne faisait aucune distinction dans le financement des dépenses puisque la plus grande partie des dépenses d'investissement, soit les deux tiers, est faite pour le maintien d'actifs.

Appliquer le principe de l'équité intergénérationnelle soulève plusieurs problèmes théoriques car il n'est pas possible d'estimer correctement la valeur des bénéfices qui sont en cause. D'ailleurs, pour éviter toutes les complications des règles relatives à la comptabilisation des dépenses courantes et des immobilisations, on considère au plan international qu'un gouvernement est en *équilibre budgétaire* lorsqu'il est aussi en *équilibre financier*, c'est-à-dire lorsqu'il ne fait aucun emprunt. C'est une règle claire et pour les fins de notre analyse qui est de voir la relation entre l'austérité budgétaire et la croissance économique, nous avons développé un concept similaire de *solde financier intégré* afin de pouvoir tenir compte correctement de l'ensemble des opérations budgétaires et financières du gouvernement.

Le *solde financier intégré* ne fait aucune distinction entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Il a été calculé à partir du *solde budgétaire LEB* augmenté de la variation annuelle de la dette brute pour les *immobilisations nettes* et pour les *placements, prêts et avances*. Le *solde financier intégré* s'explique plus précisément de la façon suivante.

- Les dépenses budgétaires comprennent déjà le montant de l'amortissement des immobilisations passées qui est utilisé en déduction des dépenses totales pour les infrastructures dans le calcul de la dette brute. Pour avoir l'équivalent de l'impact total des immobilisations de l'année en cours sur le *solde financier*, il suffit donc d'y ajouter simplement le montant des *immobilisations nettes* puisque le montant des immobilisations de l'année est égal au montant des amortissements plus les immobilisations nettes.
- Pour corriger le fait que seulement une partie des profits d'Hydro-Québec sont versés en dividendes au gouvernement, l'ajout des *placements, prêts et avances* permet de tenir compte de l'emprunt qui en découle tout en incluant les autres montants de prêts et d'avances qui servent aussi à supporter des activités reliées à des opérations gouvernementales qui sont de nature à avoir un impact sur l'économie (par exemple le prêt de 1,3 milliard de dollars à Bombardier déboursé en 2016-2017).

À mon avis, c'est le *solde financier intégré* qui donne la meilleure estimation de l'équilibre global des finances publiques du Gouvernement car il tient compte de l'ensemble des opérations budgétaires et financières. Si on se réfère au tableau présenté précédemment à la section 2, on voit à la ligne 6 le résultat du calcul du *solde financier intégré*.

On y remarque que le *solde financier intégré* est très déficitaire et qu'il restera déficitaire jusqu'en 2018-2019. Il était de -6,6 milliards de dollars en 2013-2014 et il diminue à -2,9 en 2015-2016. Il remonte à -4,8 milliards en 2016-2017 et il sera environ de -2,0 milliards en 2017-2018 et 2018-2019.

Les déficits du *solde financier intégré* seraient d'ailleurs plus élevés que ceux que nous mentionnons si nous connaissions le montant des immobilisations nettes pour les immobilisations hors périmètre comptable. Quoiqu'il en soit, le résultat est non équivoque : la politique budgétaire et financière a stimulé la croissance économique depuis 2013-2014, mais de façon décroissante d'année en année.

Globalement, si on se réfère au *solde financier intégré*, on peut conclure que la politique d'austérité budgétaire a permis un redressement graduel et contrôlé de la situation financière puisque la baisse du solde financier déficitaire s'est échelonné sur plusieurs années. Il aurait été difficile de faire mieux mais la mauvaise nouvelle est que l'équilibre financier global qui permettrait de stabiliser la dette brute se fait encore attendre.

La situation budgétaire et financière du Québec demeurera donc fragile, et même très fragile au cours des prochaines années pour les deux raisons suivantes.

- D'une part, pour les trois années de 2016-2017 à 2018-2019, le ministère des Finances a fixé une croissance des dépenses de 2,3 % par rapport à une croissance économique de 3,3 %. Pour 2016-2017, il a fallu résorber un écart de 895 millions de dollars et le Conseil du Trésor évalue pour 2017-2018 un nouvel écart à résorber de 890 millions (page 5 de *La Stratégie de Gestion des Dépenses 2016-2017*). C'est probablement le même scénario pour 2018-2019. Le taux de croissance minimum des dépenses de programmes est donc au moins de 1,0 % supérieur au taux fixé 2,3%.
- D'autre part, la dette brute en chiffre absolu continuera d'augmenter de 2015-2016 à 2018-2019, passant de 207,7 milliards de dollars à 218,0 milliards, soit une hausse de 10,3 milliards auxquels il faudrait ajouter les engagements découlant du plan des infrastructures hors périmètre comptable, à savoir 7,6 milliards. Sans tenir compte de ce dernier facteur, le poids de la dette en pourcentage du PIB atteindra le sommet historique de 55 % en 2015-2016 et 2016-2017 et il pourrait commencer à diminuer par la suite dans la mesure où le taux optimiste de croissance du PIB nominal au dessus de 3,0 % se réalise, la moyenne des trois dernières années ayant été de seulement 2,2 %.
- Conclusion

L'intention initiale de mon analyse était d'essayer de voir s'il y avait eu une bonne synchronisation depuis 2013 entre l'austérité budgétaire et l'évolution de la conjoncture économique et ma conclusion est à l'effet que le redressement budgétaire a été fait de façon prudente. Le décodage de l'information budgétaire qu'il a fallu faire pour procéder à cette analyse montre par ailleurs à quel point il est difficile de tracer un portrait clair de la situation des finances publiques du Québec, que ce soit pour le montant du déficit ou surplus, pour le coût complet du service de la dette ou pour le niveau réel de l'endettement. Tout au long de l'analyse, j'ai signalé des lacunes importantes concernant l'évaluation de ces éléments de base du cadre financier. De telles lacunes introduisent des distorsions dans la justification des décisions prises par le gouvernement. Les ressources budgétaires réelles consacrées à toutes les composantes du service de la dette sont minimisées et les dépenses de programmes pour les services réels à la population sont en réalité plus faibles que ce que le cadre budgétaire laisse croire. Il y a un manque évident de transparence dans les comptes budgétaires

Malgré les progrès faits au cours des deux dernières années, le redressement des finances publiques n'est pas encore terminé. Selon le scénario du plan quinquennal du ministère des Finances pour la période 2016-2017 à 2019-2020, qui n'inclut pas l'impact de la dette assumée hors périmètre comptable, la dette brute va continuer de croître à mon avis trop rapidement. Le Québec ne peut absolument pas se permettre de continuer à s'enliser ainsi. La situation est d'autant plus grave que la population est sous l'impression que la crise des finances publiques est maintenant réglée. L'équilibre budgétaire tel que défini actuellement est comme un mirage qu'on imagine voir à l'horizon mais qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on s'en approche. Il faudrait peut-être envisager de se donner une nouvelle vision en corrigeant la base de la politique budgétaire, c'est-à-dire viser à la fois le déficit zéro (solde budgétaire LEB) et le niveau d'emprunt zéro. Je ne vois pas comment on pourrait autrement réussir à stabiliser durablement nos finances publiques.

DENIS BÉDARD,

Économiste et ancien sous-ministre adjoint au ministère des Finances et secrétaire du Conseil du Trésor. Je remercie d'anciens collègues qui m'ont fait des suggestions sur le texte, notamment en ce qui concerne la comptabilité gouvernementale.

Mai 2016

AJOUT

LA COTE DE CRÉDIT DU QUÉBEC

L'agence de notation Standard and Poor (S&P) a confirmé à la fin de mai la cote de crédit du Québec à «A+» et elle augmente la perspective associée à la cote de «stable» à «positive» parce que le Québec a retrouvé l'équilibre budgétaire. Si le Québec réussit à respecter ses objectifs de croissance de dépenses au cours des deux prochaines années, la cote de crédit pourrait être relevée (communiqué de presse du ministère des Finances, le 1^{er} juin 2016). La cote de S&P n'est donc pas changée mais la perspective s'est améliorée.

Actuellement, les cotes de crédit des cinq agences qui évaluent le Québec vont d'une *capacité élevée de financer la dette* (intérêts et remboursement de capital) de la part de S&P et DBRS, à *une capacité très élevée* de la part de Moody's, Fitch et JCRA. Les agences autres que S&P vont de nouveau se prononcer au cours des prochaines semaines afin de tenir compte du dernier Discours sur le budget. Pour le moment, la cote générale de crédit du Québec reste donc très bonne et stable. Parmi les deux grandes agences, à savoir S&P et Moody's, c'est la première qui fait l'évaluation la plus basse.

Lorsque j'ai fait mon analyse de la situation budgétaire et financière, les cotes d'évaluation étaient connues. Est-ce que les cotes de crédit sont en contradiction avec les conclusions de mon analyse? On peut dire que oui pour deux raisons.

- Les agences de notation se placent du point de vue des marchés financiers et elles font leur analyse pour comparer un emprunteur par rapport aux autres emprunteurs de sa catégorie.
- En ce qui me concerne, je me place davantage du point de vue de la population et des contribuables du Québec qui ont à subir les conséquences à court et moyen terme des décisions qui sont prises à l'égard des revenus et des dépenses budgétaires. Ce sont eux qui voient leurs services diminués ou leurs impôts augmentés quand un gouvernement n'a plus de marge de manœuvre pour absorber les chocs de la conjoncture.

Le communiqué du ministère des Finances évoque que S&P souligne la force de l'économie québécoise et de ses grands secteurs industriels. En laissant la cote inchangée à «A+», l'agence continue en fait de croire que la capacité du Québec à rembourser sa dette demeure très sensible aux conditions économiques. La fragilité de notre économie peut être illustrée par les tergiversations des gouvernements au cours des derniers mois vis-à-vis la situation de Bombardier. À un niveau plus global, les tensions de la situation politique internationale (l'Ukraine, la Russie, le Brexit, le Moyen-Orient, les élections américaines) et l'impuissance des banques centrales à influencer l'évolution des marchés financiers sont de nature à faire basculer d'un mois à l'autre la stabilité relative actuelle.

Personne ne connaît aujourd'hui comment évoluera la situation économique d'ici six mois ou d'ici trois ans. Nous faisons face à une incertitude qui peut être qualifiée de très élevée à cause de l'interconnexion des tensions économiques et politiques au niveau national et surtout au niveau international. C'est dans ce contexte qu'il faut réfléchir aux problèmes structurels profonds qui caractérisent la situation budgétaire du Québec concernant les coûts de son service de dette, le niveau de sa dette et la nécessité de continuer au cours des prochaines années à diminuer la croissance des dépenses.

L'atteinte de l'équilibre budgétaire a été faite en aplatissant le niveau des programmes sans avoir vraiment corrigé la dynamique de la croissance des dépenses. Au cœur de cette dynamique, se trouve la problématique du secteur de la santé dont on n'a pas du tout réussi à contrôler la situation budgétaire, sans mentionner que le gouvernement doit remplir sa promesse d'abolir «la taxe santé». L'évaluation de S&P ne change rien à l'ampleur de nos problèmes réels.

Denis Bédard
7 mai 2016

